

Jean-Yves Le Déaut

DÉPUTÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE



Intervention de Jean-Yves Le Déaut dans le cadre du débat sur le projet de loi Enseignement Supérieur et Recherche

Monsieur le Président, Madame la ministre,

Les Assises de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ont révélé une perte de confiance, une impression générale de fatigue et de frustration, après une vague de réformes tout azimut, une avalanche de restructurations non coordonnées. Vos prédécesseurs ont fait de la « géologie politique », accumulant de nouvelles strates législatives et réglementaires.

Le Premier Ministre m'a chargé d'établir des propositions à partir des conclusions des Assises. Je lui ai remis ce rapport le 14 janvier, et vous avez largement repris les propositions dans le projet de loi que nous examinons aujourd'hui. Je vous remercie de votre confiance.

L'Office parlementaire a plusieurs fois contribué à des consultations de tous les acteurs, et a organisé le 4 décembre 2012 une table ronde sur la réorganisation de notre système. Nous pensons qu'il faut donner une cohérence à l'ensemble de notre système de recherche.

Ce texte obéit à quelques idées directrices : simplifier un système devenu opaque et illisible ; refonder l'université pour améliorer la réussite des étudiants ; dynamiser la recherche par une coopération renforcée pour redonner confiance aux chercheurs.

La réforme que vous proposez répond à cet objectif de cohérence, c'est la principale différence avec les projets de loi Goulard et Pécresse qui se sont surtout concentrés sur les sujets de gouvernance.

Certes, fixer le nombre des membres d'un conseil d'université est important mais cette question reste subsidiaire par rapport à celle de la réussite des étudiants. L'université française ne marche pas, car le malthusianisme prévaut dans le recrutement de ses élites.

Le système est trop cloisonné, trop rigide et en quelque sorte prédéterminé : ou l'on intègre une des filières dites royales, ou l'on est disqualifié. Dans un pays qui fait de la jeunesse sa priorité, on ne peut tolérer que le gâchis, l'échec, soient le lot commun. Il y a d'un côté un concours qui régit l'insertion sociale et vous qualifie à vie, et de l'autre une orientation par l'échec avec des filières technologiques et professionnelles dévalorisées. Dans le système français rien n'est rattrapable. C'est cela précisément que vous avez voulu changer en créant une meilleure continuité entre le secondaire et le supérieur, en choisissant l'orientation plutôt que la sélection, en réaffirmant le rôle de l'enseignement supérieur dans la formation tout au long de la vie, en développant l'alternance et l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, en offrant des possibilités accrues aux bacheliers technologiques et professionnels.

Une erreur de parcours ne doit pas être synonyme d'échec. Les passerelles, la pluridisciplinarité, notamment dans les cursus de licence, les parcours plus personnalisés, la diversité des voies de recrutement constituent des avancées primordiales de ce texte, comme l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants en lien avec le réseau des centres des œuvres universitaires et sociales.

Le texte réaffirme le rôle d'un Etat stratège qui doit éclairer l'avenir, qui assume le rôle de régulation et de financement, qui est garant de l'offre de formations et de diplômes ou du statut national des personnels.

Nous sommes favorables à l'autonomie. Pas à la manière dont elle a été réalisée. Nous pensons que l'Etat doit octroyer des moyens financiers et humains correspondant aux missions qui ont été transférées aux universités. Le rôle des régions et des collectivités territoriales doit être gravé dans le marbre. Il ne s'agit pas de régionaliser l'Enseignement supérieur, mais de prolonger son rôle de chef de file en matière économique et d'innovation, de faciliter le développement de la culture scientifique et technique, d'améliorer la formation tout au long de la vie, et les formations professionnelles. Cela implique d'organiser une politique de sites. En un mot, ce texte favorise la performance par la coopération à l'excellence par la compétition.

Je ne peux qu'être sensible au cri d'alarme de Serge Haroche sur la nécessité de revaloriser les débuts de carrière, d'encourager à plus de mobilité. C'est ce que dit l'article 43 bis. Je pense qu'il faut rassurer les chercheurs inquiets qui pensent que l'on veut par-là

attenter à leur statut. Il faut aussi chercher rapidement des solutions à la bombe à retardement laissée par le précédent gouvernement avec l'explosion de la précarité.

Je voudrais vous féliciter d'avoir su conduire cette réforme de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Elle était indispensable.

Il faudra instaurer des dispositifs pour éviter que la précarité ne se développe à nouveau.

Votre démarche était inédite, puisqu'elle a associé le Parlement en amont de l'élaboration du texte gouvernemental. Vous avez choisi de repositionner l'Université au cœur du système de l'enseignement supérieur et de recherche, ces conditions étaient nécessaires pour faire de l'enseignement supérieur et la recherche la première priorité de notre pays.

Un point doit progresser pour le texte final.

La reconnaissance du doctorat ; le doctorat ne peut pas sous la pression malthusienne des grands corps de l'Etat ne pas être reconnu par les branches professionnelles ou dans la fonction publique.

L'exception française est incompréhensible. Le doctorat est le diplôme le plus élevé de l'enseignement supérieur. L'Etat doit donner l'exemple.

Député d'une région minière, je suis persuadé que les mines du 21^e siècle seront des mines de matière grise et qu'il faut donner tous les moyens pour valoriser toute sa richesse humaine.

Jean-Yves Le Déaut
Député de la 6^e circonscription de Meurthe-et-Moselle
1^{er} Vice-Président de l'OPECST

Permanence de Jean-Yves Le Déaut - Contact : François Creusot
21 place Duroc – BP177 – 54706 Pont-à-Mousson
03.83.82.13.81 / jean-yves.le-deaut@wanadoo.fr